



Numéro 23 - Novembre 2005

*Le collège André Chenier
et l'école Paul Bert bientôt fermés !*

Prochain conseil municipal de Mantes la Jolie → lundi 21 novembre 2005 à 20h30

Il est public. L'entrée est donc libre et chaque Mantais peut y assister (entrée «mariages» de l'Hôtel de Ville, rue Gambetta).

E-mail : marc.jammet@wanadoo.fr
Site Internet:
<http://perso.wanadoo.fr/marcjammet>

2^e mosquée : la droite a voulu piéger les Musulmans.

En catimini au mois de septembre, la Municipalité a fait déménager les employés du Centre de vie sociale Fragonard tout en commençant les travaux. Et, avant que le Conseil municipal ne se soit réuni, elle a déclaré avoir vendu le local à l'association *Othmane Ibn Affane*.

Le problème, c'est que la **Mairie n'a pas le droit** de vendre ce local car c'est contraire au Plan d'Occupation des Sols. **Le Maire**, d'ailleurs, devant mon insistance, a fini par reconnaître qu'il **ne signerait pas l'acte de vente**.

Des centaines de musulmans du quartier priaient dans des caves ou des appartements, **cette mosquée est donc un besoin**. Et il est du devoir de la Municipalité d'y répondre tout en respectant la loi.

C'est la raison pour laquelle j'ai proposé qu'une convention d'occupation non-précaire soit établie, que le Plan d'Occupation des Sols soit modifié et qu'un nouveau CVS soit reconstruit puisque des fonds européens ont été versés pour cela en 2003.

Alors que cela aurait permis de « sortir par le haut » des problèmes qu'il avait lui-même créés, le Maire a refusé – plaçant du même coup l'association sous le risque de se faire expulser par le Préfet.

J'ai donc voté contre (*l'élu du Front national également mais pour des raisons diamétralement opposées aux miennes*).

Ont voté contre : communiste et partenaire, Front national. **Ont voté pour :** droite, socialiste, DECIL.

C'est ce qu'a pratiquement annoncé Pierre Bédier lors d'une récente réunion de quartier.

Son explication ? « *Les immigrés adoptent maintenant des mœurs européennes en ayant moins d'enfants* ».

Outre le caractère insultant de sa réponse, cela ne tient pas debout.

Déjà il y a un an, après l'annonce de la casse de la moitié du quartier des Ecrivains (contre laquelle j'avais été le seul à me prononcer), je soulignais le risque concernant la disparition du collège le plus proche. Et les faits me donnent raison.

La casse de plus de 1.000 logements sociaux sans reconstruction ne peut avoir d'autre conséquence que de faire baisser le nombre d'enfants scolarisables.

De plus cette pénurie faisant monter les prix dans le privé, les locataires des logements sociaux hésitent de plus en plus, faute de moyens, à déménager. Les enfants grandissant, cela favorise encore ce mouvement de baisse des effectifs.

Les conséquences en sont maintenant visibles et risquent, de plus, par la baisse des dotations financières de l'Etat qu'elles vont entraîner, de conduire Mantes la Jolie à de graves problèmes financiers dans les prochaines années.

Mais pour la droite locale, peu importe. Ce qui compte, c'est que les promoteurs puissent acheter et vendre des allègements d'impôts – d'autant plus rentables qu'il y a pénurie.

La droite, en favorisant ce mouvement spéculatif, joue contre Mantes la Jolie et son avenir.

Amicalement,

Marc Jammet.

Contrats avenir

C'est le nouveau nom des contrats précaires que va utiliser la Ville. La mise en place des emploi-jeunes s'était déjà traduite, il y a deux ans, par le licenciement d'une centaine de jeunes sans aucun emploi stable en vue. Mis en place successivement par la gauche et la droite (TUC, SIVP..), ils ne servent qu'à tenter de masquer le manque de volonté de créer de vrais emplois. J'ai voté contre.

Ont voté contre : communiste et partenaire, socialiste, DECIL. **Ont voté pour :** droite et Front national

Un hebdomadaire pour casser la presse locale

C'est ce qu'avait déjà annoncé le Président de la CAMY sans que jamais cela n'ait été sérieusement discuté par les élus. Et c'est Mantes la Jolie qui mettra à disposition ses moyens techniques (du coup, elle met aussi fin à *La Feuille de Mantes*).

C'est scandaleux. Parce que cet hebdomadaire a un but évident : faire disparaître « Le Courrier de Mantes ». De plus, est-il normal de faire financer cet hebdomadaire par de la publicité provenant des entreprises qui travaillent ou vont travailler pour la CAMY ou la Municipalité ? J'ai voté contre.

Ont voté contre : communiste et partenaire, socialiste, DECIL. **Ont voté pour :** droite, Front national.

Démolition des abattoirs municipaux

Le Conseil municipal se tenait le 10 octobre mais, le 15 juillet, le Maire avait déjà signé le contrat avec l'entreprise qui allait démolir. Non seulement l'abattoir va être détruit pour faire place à la ZAC des Bords de Seine mais la question de l'Aid reste entière. Cela fait maintenant 2 ans que la Municipalité, pour toute réponse, affirme qu'elle « *réfléchit au problème* ». Du coup, chaque année, le sacrifice de l'Aid se déroule grâce à une dérogation « exceptionnelle » avec tous les risques sanitaires que cela peut comporter. J'ai voté contre.

Ont voté contre : communiste et partenaire **Ont voté pour :** droite, Front national, socialiste, DECIL.

Démolition des locaux de la police municipale

Situé 152bis rue de Gassicourt, le local va être détruit pour faire place à une rue créée pour dévier le surplus de circulation qui proviendra de la déviation de la rocade.

Pourtant des travaux importants de réfection y ont été réalisés ces dernières années et le local, en tout cas, aurait pu servir aux associations locales. J'ai voté contre.

Ont voté contre : communiste et partenaire **Ont voté pour :** droite, Front national, socialiste, DECIL.

ZAC des Bords de Seine - extension

Il s'agissait d'un avenant (6.000 euros) réévaluant les missions du cabinet chargé de l'expertise pour l'extension de cette ZAC (plus de 300 logements supplémentaires sont prévus). J'ai voté contre.

Ont voté contre : communiste et partenaire **Ont voté pour :** droite, Front national. **Abstention :** socialiste, DECIL.

Gaz : fonte cassante..

Le renouvellement des fontes grises (celles qui avaient provoqué plusieurs morts à Nancy) devrait s'achever fin 2006. En 2004, les canalisations du quartier de la gare, des rues Lévêque, des Coquilles, du Clos Pasteur et Castor (en partie) ont été remplacées.

Par contre, impossible de savoir – comme l'a à nouveau demandé Philippe Calmette (PS) – combien de rues sont concernées. Le Maire dit qu'il répondra plus tard ... depuis un an !

14 rue de la Sangle : délibération retirée.

Le Maire devant l'émotion provoquée dans le quartier a préféré retirer la délibération de l'ordre du jour au dernier moment.

Et il y a de quoi ! En effet, après avoir fermé le passage sur le square du Château il y a deux ans, la Municipalité veut vendre

l'immeuble qu'elle possède plus le terrain qu'elle a ainsi libéré.

Le 6 octobre 2003, elle avait déjà fait voter (seul, avec Roger Flament, je m'étais abstenu) la vente de l'immeuble à une SCI qui n'existait pas (elle n'a été déclarée que 4 mois après).

Cette fois, c'est la superficie de l'immeuble qui avait été modifiée (de 300 à 180 m²) sans raison apparente, dans le but de le vendre à une nouvelle SCI.

Non seulement cette vente priverait les riverains d'un passage public mais ces deux SCI successives ont les mêmes gérants : un cadre de la Mairie et un proche de sa famille.

J'ai écrit au Procureur de la république pour exprimer mes doutes quant à la légalité de ces pratiques.

Val Services : le Maire refuse de se porter partie civile.

Que se passe-t-il à Val-Services ? Alors que le seul élu qui était président jusqu'à maintenant a été remplacé ? Qu'un audit a été réalisé en 2003 à un prix relativement élevé par une société qui ne reconnaît pas un des auteurs de cet audit (qui se revendique pourtant comme l'un des directeurs) ? Qu'une procédure de licenciement a été engagée contre une déléguée du personnel malgré l'opposition de l'Inspecteur du travail (désavoué depuis par le Ministre UMP, Gérard Larcher) ?

La Municipalité a pourtant, régulièrement, subventionné cette association. Il est donc de son devoir de contrôler l'utilisation des fonds publics qu'elle a versés. J'ai donc réclamé que la Ville se porte partie civile pour avoir accès au dossier et que le Maire convoque ensuite un Conseil municipal extraordinaire pour l'informer. **Refus net du Maire.**

Enfants refusés en maternelle.

Joël Mariojouis (DECIL) est intervenu pour s'informer des refus systématiques qu'oppose la Municipalité à la scolarisation d'enfants de sans-papiers. Elle réclame d'ailleurs des justifications (titre de séjour..) qu'elle n'a pas légalement à réclamer.

La Maire-adjointe, chargée de l'enseignement, a voulu répondre puisqu'elle avait reçu à cette occasion une délégation de la Ligue des Droits de l'Homme. Le Maire lui a intimé l'ordre de se taire !

J'ai voté pour... une subvention de 23.500 euros à l'association « **Cœur de Mantes** » (commerçants), les **subventions aux associations** ELAN, KJDF, OXYGENE ? ASM, SDL, ASSO'S A SONS, Les enfants du Lude, Blues sur Seine – la restructuration de la gestion des activités **pour les centres de loisirs**, le réaménagement de la rue et de la ruelle **Saint-Bonaventure**, la construction d'un **centre de vie sociale** et la création d'un **local d'insertion professionnelle** dans le quartier des Garennes, une **indemnité** exceptionnelle **au personnel communal** qui assurera la sécurité pendant la destruction des Tours Ramon le 20 novembre prochain.

J'ai voté contre... la décision modificative du **budget de la Ville**, l'actualisation des **tarifs** (*on peut baisser fortement ceux de la cantine scolaire et l'hebdomadaire de la CAMY n'a pas à exister*), la **démolition** de la propriété municipale au **17bis rue M. Braunstein** (elle est démolie pour faire place à la ZAC des Bords de Seine).

Je me suis abstenu ... sur la **démolition** de la propriété municipale au **32 rue de Seine**.